



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.10.5

du Conseil communautaire du 5 octobre 2021

Budget annexe assainissement "délégation de services publics" (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : **- création d'une autorisation de programme : travaux d'assainissement 2021,** **- décision modificative n° 1.**

Date de la convocation : 28 septembre 2021

Date d'affichage : 6 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Sophie MONNIER

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE, Mme Sophie MONNIER suppléant de Mme Vanessa AUROY.

Absents excusés:

M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Fabien BOUGLE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Jérémy DEMASSIET, M. Erik LINQUIER, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Charles RODWELL, M. Pierre SOUDRY.

Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à Mme Martine BELLIER), Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Christophe KONSORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégation de services publics (DSP)) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.04.12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.04.13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative à la gestion des investissements pluriannuels des budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu la décision du Président de Versailles Grand Parc n° dP.2021.043 du 10 septembre 2021 relative au solde sans déblocage du prêt du Crédit Agricole n° 00001933539 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-
- Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe assainissement délégation de service public (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le budget annexe assainissement DSP concerne les communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas et Noisy-le-Roi.

Elle intervient après l'adoption du budget primitif 2021, par délibération du 6 avril 2021.

Cette première décision modificative de l'année a pour but de transformer les crédits d'investissement votés le 6 avril 2021 en une autorisation de programme pluriannuelle, afin de supprimer les reports d'investissement en fin d'année et limiter la couverture budgétaire aux crédits réellement payés sur l'exercice. Cette modification permet de réduire le recours à l'emprunt et le paiement des intérêts.

- Il est rappelé qu'une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des AP-CP permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Un échéancier des crédits de paiement doit être voté ; tel est notamment l'objet de la présente délibération.

- Le budget d'investissement 2021 du budget annexe assainissement DSP de Versailles Grand Parc se compose de CP liés à des AP et à des CP sans AP :

Chapitre/ Opération -chapitre	Libellé	BP 2021 + Reports 2020	Crédits 2021 liés aux Autorisations de Programme votées suite au transfert des excédents ; Châteaufort, Jouy, Les Loges	Crédits 2021 hors Autorisation de Programme
2001	Opération d'équipement : Travaux d'assainissement	3 668 422,43 €	573 000,00 €	3 095 422,43 €
16	Remboursement d'emprunt	371 000,00 €		371 000,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 039 422,43 €		

- **Il est proposé de voter une AP « Travaux d'assainissement 2021 » d'un montant de 2 800 000 €, car une partie des crédits d'investissement votés au budget ne seront pas engagés. C'est également l'objet de cette délibération.**

L'échéancier des crédits de paiement est le suivant :

AP n°	Objet	CP 2021	CP 2022	CP2023	TOTAL AP
2021-002	Travaux d'assainissement 2021	1 800 000 €	800 000 €	200 000 €	2 800 000 €

- **Par conséquent, les crédits de paiement des dépenses d'investissement sont réduits au budget de 1 000 000 € pour être plus proches des décaissements effectifs.**

Aussi, en recettes d'investissement, il est proposé de réduire de 1 000 000 € le montant des emprunts. En l'absence de besoin de trésorerie, un emprunt souscrit par la commune de Bois d'Arcy fin 2019 et non mobilisé à ce jour a été soldé en septembre sans frais. Cette initiative permet l'économie de 8 000 € d'intérêts par an.

- Il est également nécessaire d'ajuster les montants de l'AP n°2020-003 : « Travaux assainissement à Jouy » de +55 000 € et de l'AP n°2020-004 : « Travaux assainissement à Châteaufort » de +4000 € pour faire correspondre les montants des AP calculés à partir des excédents transférés avec les montants des travaux prévus. Les crédits avaient été prévus au BP 2021, mais non rattachés aux autorisations de programme. Il s'agit d'une régularisation technique.

Par la présente délibération, il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver cette AP et cette DM1 du budget annexe assainissement DSP de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2021, dont la synthèse est présentée ci-dessous.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de voter l'Autorisation de Programme (AP) n° 2021-002 d'un montant de 2 800 000 € pour les travaux d'assainissement votés en 2021 au titre du budget annexe assainissement délégation de services publics (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'indiquer l'échéancier de cette AP :

AP n°	Objet	CP 2021	CP 2022	CP2023	TOTAL AP
2021-002	Travaux d'assainissement 2021	1 800 000 €	800 000 €	200 000 €	2 800 000 €

- 3) d'ajuster les montants de l'AP n°2020-003 : « Travaux assainissement à Jouy » de +55 000 € et de l'AP n°2020-004 : « Travaux assainissement à Châteaufort » de +4000 € pour faire correspondre les montants des AP calculés à partir des excédents transférés avec les montants des travaux prévus. Les crédits avaient été prévus au BP 2021.
- 4) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2021, votée par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Synthèse de la DM1 du budget annexe assainissement DSP :

Dépenses d'investissement	Voté au BP 2021	DM1	Total voté (BP + DM1)
Opération-chapitre 2001 :Travaux d'assainissement	3 668 422,43 €	- 1 000 000,00 €	2 668 422,43 €
Recettes d'investissement			
Chap. 16 : Emprunts	1 000 000,00 €	- 1 000 000,00 €	0,00 €

- 5) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 67 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.